



37 fédérations et associations nationales
Des collectifs inter-associatifs locaux
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Paris, le 7mars 2025

Communiqué de presse

En 2025, la précarité touche toujours plus durement les femmes

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, les associations du Collectif alertent sur un phénomène : **la féminisation de la précarité**.

Les femmes constituent la majorité des personnes en situation de précarité. Le Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes, dans son rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France en 2024, rappelait que les femmes représentaient 55 % des ménages pauvres et 57 % des bénéficiaires du revenu social d'activité.

De plus, les femmes constituent 70 % des travailleurs pauvres, une statistique qui s'explique notamment par le fait que 79,5 % des emplois à temps partiel et 70 % des emplois en CDD et postes en intérim sont occupés par des femmes.

Les représentations sociales sur leurs prétendues « qualités naturelles » les assignent à des métiers correspondant à ces représentations, proposant des rémunérations plus faibles et avec des tâches confiées, des contraintes subies – souvent de façon invisible - sur leur lieu de travail, qui les exposent à de fortes exigences psychologiques.

Le rapport sur l'état de la pauvreté en France de 2023 par le Secours Catholique alertait sur la précarité féminine qui a régulièrement augmenté ces dernières décennies, alors que la pauvreté touchait de façon égale hommes et femmes jusqu'au début des années 2000. Les femmes représentent désormais 57,5 % des personnes rencontrées par l'association, contre 52,6 % en 1999.

Les femmes sont par ailleurs à la tête de 97 % des familles monoparentales en situation de précarité

Les femmes âgées sont également beaucoup plus exposées à la pauvreté/précarité. En 2021, les femmes percevaient un montant de retraite de droit direct **inférieur de 40 %** à celui des hommes*, et 28 % en intégrant les pensions de réversion. Inégalités salariales de genre, travail à temps partiel et carrières hachées (ou incomplètes) impactent de fait les femmes âgées qui cumulent dès lors isolement social, âgisme et multiples fragilités.

Nous demandons que l'Etat renforce ses actions en :

- Investissant davantage pour l'accès à l'emploi des femmes par un soutien pérenne de l'insertion par l'activité économique ;
- Renforçant et développant les modes de garde adaptés aux familles monoparentale ;
- Supprimant le conditionnement de l'accès à la protection sociale aux ressources du conjoint pour développer leur autonomie ;
- En développant le logement très abordable car les femmes sont très largement à la tête des foyers monoparentaux et supportent trop souvent seules les loyers en cas de décohabitation ;
- Prenant en compte des inégalités de genre dans les politiques de santé, d'accès au logement et de lutte contre le sans-abrisme ;
- Renforçant fermement la lutte contre le non-recours : en effet les femmes en situation de précarité sont majoritairement touchées par le non-recours aux prestations publiques ;
- En œuvrant en faveur de l'autonomie des femmes et en refusant le conditionnement de l'accès à la protection sociale aux ressources du conjoint.

Contacts presse :

Uniopss/ALERTE : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

Uniopss/ALERTE : Charlotte Penot – 01 53 36 35 09 – cpenot@uniopss.asso.fr